

1. - LES ORGANES EN CHARGE DE LA CARRIÈRE	23
2. - LE DÉROULEMENT DE LA CARRIÈRE	51
3. - FORMATION CONTINUE	115
4. - RÉMUNÉRATIONS	123
5. - TEMPS DE TRAVAIL ET CONGÉS	167
6. - RÈGLES PROPRES À CERTAINES FONCTIONS OU POSITIONS	221
7. - DÉONTOLOGIE ET DISCIPLINE	275
8. - PROTECTION STATUTAIRE ET ASSURANCE DE GROUPE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE	305
9. - L'ACTION SOCIALE ET LA PROTECTION SOCIALE	313
10. - DIALOGUE SOCIAL ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL	323
11. - RETRAITES	363

CHAPITRE 1 - LES ORGANES EN CHARGE DE LA CARRIÈRE 23

I. - LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MAGISTRATURE (CSM)

A. - Composition

- 1.- Jusqu'à la fin de l'année 2010
- 2.- Actuellement
 - a - La formation compétente à l'égard des magistrats du siège
 - b - La formation compétente à l'égard des magistrats du parquet
 - c - La formation plénière
- 3.- Vers une nouvelle réforme du CSM ?
 - a - La présidence
 - b - Les membres magistrats
 - c - Les membres extérieurs
 - d - La composition de la formation plénière

B. - Attributions

- 1.- Le CSM et les nominations
- 2.- Le CSM et la discipline
- 3.- Le CSM et l'indépendance de l'autorité judiciaire
 - a - Jusqu'à la fin 2010
 - b - Actuellement
- 4.- Le CSM et la déontologie des magistrats
 - a - Les questions relatives à la déontologie sur saisine du garde des Sceaux
 - b - Le recueil des obligations déontologiques
 - c - Le service d'aide et de veille déontologique

II. - LA COMMISSION D'AVANCEMENT (CAV)

A. - Composition

B. - Principes généraux de fonctionnement

C. - Compétences

- 1.- L'organe du dialogue social spécifique aux magistrats
- 2.- Inscriptions aux tableaux d'avancement
- 3.- Contestations d'évaluation

III. - L'ÉCOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE (ENM)

IV. - LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE

A. - L'organisation de la chancellerie

B. - Le Secrétariat général

C. - La direction des services judiciaires (DSJ)

V. - L'INSPECTION GÉNÉRALE DE LA JUSTICE (IGJ)

CHAPITRE 2 - LE DÉROULEMENT DE LA CARRIÈRE

51

I. - L'ENTRÉE DANS LE CORPS DE LA MAGISTRATURE

A. - Le recrutement par le biais des concours

- 1.- Les concours ouvrant à l'auditorat
 - a - Les différents concours
 - b - La suppression de la limite d'âge
- 2.- Le concours professionnel ouvrant au statut de stagiaire
 - a - Les conditions communes pour tous les candidats au concours professionnel
 - b - Les conditions propres au recrutement de magistrats du second grade (futur premier grade)
 - c - Les conditions propres au recrutement de magistrats du premier grade (futur deuxième grade)

B. - Le recrutement hors concours

- 1.- L'accès direct aux fonctions hors hiérarchie ou au troisième grade
- 2.- Les magistrats en service extraordinaire
 - a - Les conseillers et avocats généraux à la Cour de cassation en service extraordinaire
 - b - Les magistrats des cours d'appel et des tribunaux en service extraordinaire
- 3.- Les détachements dans la magistrature

II. - L'INAMOVIBILITÉ

A. - Le principe

B. - Les dérogations légales

- 1.- Les magistrats du parquet
- 2.- Les sanctions disciplinaires

C. - Les atténuations du principe

- 1.- Les magistrats placés
- 2.- Les chefs de cour
- 3.- Les chefs de tribunal
- 4.- Les conseillers référendaires et les avocats généraux référendaires
- 5.- Les magistrats exerçant des fonctions spécialisées
- 6.- Les magistrats exerçant à l'inspection générale de la justice

D. - Dérives : la mutualisation horizontale

III. - LE PROCESSUS DE NOMINATION

A. - Règles communes aux projets de nomination émanant de la chancellerie

- 1.- Mouvements et campagnes de desiderata
- 2.- Expression des desiderata
- 3.- Critères pris en compte pour la mobilité

4.- Procédure de transparence et d'examen des propositions de nomination par le CSM

a - La transparence

b - Les observations devant le CSM

B. - Règles propres aux magistrats du siège

1.- Les magistrats du siège nommés sur la base d'un projet de nomination émanant de la Chancellerie

2.- Les magistrats du siège nommés sur la base d'une proposition de nomination émanant du CSM

C. - Règles propres à certains magistrats du parquet

D. - Règles propres à certaines fonctions du troisième grade ?

E. - L'USM en faveur d'un processus de nomination indépendant du pouvoir exécutif

F. - Les appels à candidature sur postes « profilés »

IV. - LA PRISE EN COMPTE DE L'EXPÉRIENCE ANTÉRIEURE DANS LA CARRIÈRE

A. - Reclassement d'échelon

B. - Prise en compte de l'activité antérieure au titre de la durée de services effectifs

V. - L'AVANCEMENT

A. - Le passage du second grade au premier grade (respectivement futurs premier et deuxième grades)

1.- La procédure d'inscription au tableau d'avancement

a - L'inscription sur proposition des chefs de cour

b - L'inscription ou le renouvellement sur demande directe du magistrat

c - Les voies de recours

2.- Les conditions d'inscription au tableau d'avancement

a - Condition de mérite

b - Conditions de durée d'ancienneté et de services effectifs

3.- L'activité de la commission en matière d'inscription au tableau d'avancement

4.- La proposition de poste en avancement

B. - Le passage à la hors hiérarchie et au futur troisième grade

1.- Le passage à la hors hiérarchie

2.- Le passage au futur troisième grade

a - L'accès au troisième grade par l'inscription au tableau (dit « troisième grade expert »)

b - L'accès au troisième grade par nomination

VI. - L'OBLIGATION DE RÉSIDENCE

A. - Le contenu de l'obligation de résidence

B. - Les dérogations

VII. - L'ÉVALUATION

A. - Le cadre juridique

- 1.- Une évaluation régulière
 - a - Une évaluation tous les deux ans en principe
 - b - Parfois dans un délai inférieur à deux ans
- 2.- Qui évalue ?
- 3.- Le contenu de l'évaluation
 - a - La fiche d'évaluation
 - b - Les documents d'évaluation
 - c - L'entretien préalable
- 4.- Les cas particuliers
 - a - Les magistrats qui ont changé de ressort au cours de la période évaluée
 - b - Les magistrats en congé maladie ordinaire pendant la période évaluée ou en congé maternité
 - c - Les MACJ
 - d - Les magistrats détachés
 - e - Les magistrats en décharge syndicale
 - f - Les chefs de juridiction et de cour
 - g - Les magistrats hors hiérarchie (jusqu'au 31 décembre 2025) ou du 3^e grade (à partir du 31 décembre 2025) de la Cour de cassation
- 5.- Notification et voies de recours

B. - Rénovation des grilles d'évaluation et création d'un guide de l'évaluation

- 1.- Les objectifs affichés de la réforme de l'évaluation 2022
- 2.- Les insuffisances de la réforme

C. - La contestation de l'évaluation auprès de la commission d'avancement

CHAPITRE 3. - FORMATION CONTINUE

115

I. - LA FORMATION CONTINUE NATIONALE

- A. - La formation annuelle**
- B. - Les formations au changement de fonction**
- C. - Le cas des magistrats exerçant outre-mer**
- D. - La formation des chefs de juridiction et de cour**
- E. - Spécificité de la formation des magistrats issus des concours complémentaires ou du concours professionnel**

II. - LA FORMATION CONTINUE DÉCONCENTRÉE

CHAPITRE 4 - RÉMUNÉRATIONS

123

I. - LE TRAITEMENT DE BASE

- A. - Le second grade
- B. - Le premier grade
- C. - La hors hiérarchie

II. - LE RÉGIME INDEMNITAIRE

- A. - La prime forfaitaire ou « indemnité de fonction »
- B. - La prime modulable
 - 1.- Le mécanisme de la prime modulable
 - 2.- Le contentieux de la prime modulable
- C. - La prime spécifique ou complémentaire liée à certaines fonctions (antiterrorisme)
- D. - Les indemnités allouées à l'ENM
 - 1.- Les magistrats détachés à l'ENM
 - 2.- L'indemnité forfaitaire des DCS et MDF
 - 3.- Les indemnités allouées aux enseignants associés
 - 4.- Les indemnités accordées aux futurs magistrats en formation
- E. - Les indemnités allouées aux magistrats honoraires et magistrats en service extraordinaire

III. - LES INDEMNITÉS D'ASTREINTE ET D'INTERVENTION

- A. - Les notions d'astreinte et d'intervention
- B. - Les magistrats concernés par les indemnités d'astreinte et d'intervention
- C. - Le montant des indemnités
 - 1.- Les montants perçus par les magistrats du siège
 - 2.- Les montants perçus par les magistrats du parquet

IV. - LES INDEMNITÉS COMMUNES À TOUTE LA FONCTION PUBLIQUE

- A. - La nouvelle bonification indiciaire (NBI)
- B. - L'indemnité de résidence
- C. - Le supplément familial de traitement
- D. - L'indemnité forfaitaire pour frais de représentation
- E. - Les logements de fonction
- F. - La garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA)
- G. - Les majorations de traitement pour service outre-mer

V. - LES REMBOURSEMENTS DE FRAIS

A. - Les frais de mission

- 1.- Principaux textes applicables
- 2.- Les frais de déplacement
- 3.- Les transports en commun
- 4.- Les frais kilométriques
 - a - Pour la métropole et l'outre-mer
 - b - Pour l'étranger
 - c - Motocyclette, vélomoteur et autres véhicules à moteur
- 5.- Les indemnités de mission, de nuitée, de repas
- 6.- Le remboursement des frais de déplacement domicile/travail

B. - Les frais de costume d'audience

C. - Les frais de déménagement

VI. - LE CUMUL D'ACTIVITÉS

CHAPITRE 5 - TEMPS DE TRAVAIL ET CONGÉS

167

I. - LES TEXTES APPLICABLES

II. - LA DURÉE DU TRAVAIL

A. - Le cycle de travail hebdomadaire

B. - Le cycle de travail quotidien

- 1.- La durée quotidienne du travail
- 2.- La durée des audiences

C. - Les astreintes et permanences

D. - Durée du travail et charge de travail

- 1.- Un combat syndical de longue haleine
- 2.- La charge de travail des magistrats : un tabou persistant ?

III. - LE TEMPS PARTIEL

A. - Le principe

- 1.- Le temps partiel de droit
- 2.- Le temps partiel sur demande

B. - Le régime du temps partiel

- 1.- La quotité de temps de travail
- 2.- L'organisation du travail à temps partiel
- 3.- La rémunération

- 4.- Les incidences du temps partiel
 - a - Sur la carrière*
 - b - Sur les congés*
 - c - En matière de retraite*
- 5.- La modification ou la fin du temps partiel

IV. - LES CONGÉS

A. - Les repos légaux

- 1.- Les congés annuels
- 2.- Les jours de réduction du temps de travail
- 3.- Les jours de fractionnement des congés annuels

B. - Le congé bonifié

C. - Les jours fériés

D. - Les congés pour événements familiaux

- 1.- Le congé de maternité
- 2.- Le congé de paternité et d'accueil de l'enfant
- 3.- Le congé pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption et le congé d'adoption
- 4.- Le congé parental
- 5.- Le congé de présence parentale
- 6.- Le congé de solidarité familiale
- 7.- Le congé de proche aidant

E. - Les autorisations d'absence

- 1.- Les autorisations spéciales d'absence (ASA) pour événements familiaux
- 2.- Les autorisations d'absence pour motif syndical

F. - Les congés pour maladie

- 1.- Le congé maladie ordinaire (CMO)
- 2.- Le congé de longue maladie (CLM)
- 3.- Le congé de longue durée (CLD)
- 4.- Le congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS)
- 5.- Le maintien des droits
 - a - Incidence sur les rémunérations*
 - b - Le maintien des primes et indemnités dans certaines situations de congés*
 - c - Incidence sur le calcul d'ancienneté*
 - d - Incidence sur les droits à congés et l'utilisation du CET*
 - e - Incidence sur l'affectation*
- 6.- Le temps partiel thérapeutique
- 7.- Les instances médicales
 - a - Le conseil médical départemental et le conseil médical ministériel*
 - b - Le conseil médical supérieur (CMS)*
 - c - Le comité médical national et le comité médical national d'appel*

G. - La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)

V. - LE COMPTE ÉPARGNE TEMPS (CET)

A. - Le principe

B. - L'utilisation des jours épargnés

- 1.- Pour les jours inscrits sur le compte avant le 31 décembre 2008
- 2.- Pour les jours inscrits sur le compte après le 1^{er} janvier 2009

C. - Les modalités d'utilisation

D. - Situation spécifique en cas d'arrêt maladie et conséquences sur le CET

CHAPITRE 6. - RÈGLES PROPRES À CERTAINES FONCTIONS OU POSITIONS

221

I. - LES MAGISTRATS PLACÉS

A. - Le statut et les fonctions

- 1.- La durée et le contenu des délégations (art. 3-I de l'ordonnance statutaire)
- 2.- La durée des fonctions et la nomination à de nouvelles fonctions

B. - La rémunération et les indemnités

- 1.- La prime forfaitaire
- 2.- Les indemnités

C. - L'évaluation

II. - LES FONCTIONS SPÉCIALISÉES

A. - La limitation de la durée des fonctions

B. - La décharge des fonctions spécialisées

C. - Les fonctions spécialisées hors hiérarchie

D. - Les deux dernières fonctions spécialisées créées

- 1.- Le juge des libertés et de la détention (JLD)
- 2.- Le juge des contentieux de la protection (JCP)

III. - LES MAGISTRATS OUTRE-MER ET EN CORSE

A. - Les destinations

B. - L'accompagnement RH renforcé à la mobilité

C. - Le départ : le déménagement et l'installation

- 1.- Les frais de déménagement et de transport
 - a - Le transport des personnes
 - b - Le transport du mobilier
- 2.- Les avances sur traitement
- 3.- L'indemnité d'éloignement et l'indemnité de sujétion géographique (ISG)
 - a - L'indemnité d'éloignement
 - b - L'ISG

D. - La rémunération et les avantages spécifiques

- 1.- Les majorations de traitement pour service outre-mer (ou indexation)
- 2.- Les autres avantages
 - a - Les avantages indiciaires
 - b - Les avantages relatifs à l'avancement
 - c - Les congés bonifiés (ou « administratifs »)
 - d - Les droits à la retraite
 - e - L'avantage sur le logement spécifique aux COM et au département de Mayotte
 - f - Autres spécificités

IV. - LES MAGISTRATS À TITRE TEMPORAIRE

A. - Les conditions pour devenir magistrat à titre temporaire

B. - La formation

- 1.- La formation initiale
- 2.- La formation continue

C. - Le statut

D. - Les compétences juridictionnelles

E. - La rémunération

V. - LES MAGISTRATS HONORAIRES

A. - L'honorariat

B. - Les fonctions juridictionnelles

C. - Les fonctions non juridictionnelles

D. - La participation à d'autres instances

VI. - LES MAGISTRATS MIS À DISPOSITION, EN DÉTACHEMENT, EN DISPONIBILITÉ

A. - La mise à disposition

B. - Le détachement

C. - La disponibilité

- 1.- La mise en disponibilité de droit
- 2.- La mise en disponibilité « sous réserve des nécessités de service »
- 3.- Autres règles concernant la disponibilité
- 4.- Le droit à avancement des magistrats en disponibilité

VII. - LA MOBILITÉ STATUTAIRE OBLIGATOIRE

VIII. - LES MAGISTRATS À L'ADMINISTRATION CENTRALE DE LA JUSTICE (MACJ)

I. - LES OBLIGATIONS DÉONTOLOGIQUES

A. - Le cadre juridique

- 1.- La Constitution
- 2.- L'ordonnance du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature
 - a - Le serment
 - b - Les incompatibilités
 - c - L'interdiction temporaire de l'exercice de certaines activités par un magistrat qui n'exerce pas ou plus ses fonctions (disponibilité ou cessation définitive des fonctions)
 - d - L'interdiction temporaire d'exercice sur certains ressorts pour les magistrats ayant précédemment exercé une profession réglementée
 - e - L'exercice encadré d'une activité privée par un magistrat en disponibilité ou à la retraite
 - f - La déclaration d'intérêts et l'entretien déontologique
- 3.- Détachement et disponibilité
- 4.- Les dispositions législatives codifiées
 - a - Le code de l'organisation judiciaire
 - b - Le code de procédure civile
 - c - Le code de procédure pénale

B. - Le recueil des obligations déontologiques des magistrats

C. - Le collège de déontologie

II. - L'AVERTISSEMENT

III. - LA DISCIPLINE

A. - Le Conseil supérieur de la magistrature, organe disciplinaire

B. - L'interdiction temporaire d'exercice des fonctions (ITE)

C. - La suspension des fonctions pour raison de santé

D. - Les modalités de saisine du CSM

- 1.- La saisine par le garde des Sceaux : le rôle central de l'IGJ
 - a - L'enquête administrative
 - b - La décision du garde des Sceaux
- 2.- La saisine du CSM par les chefs de cour
- 3.- La saisine du CSM par les justiciables
 - a - Les conditions
 - b - La procédure : les commissions d'admission des requêtes

E. - La procédure disciplinaire devant le CSM

- 1.- L'enquête disciplinaire
- 2.- L'audience disciplinaire
- 3.- La notion de faute disciplinaire
- 4.- La décision disciplinaire
- 5.- Les sanctions disciplinaires
- 6.- Les voies de recours

CHAPITRE 8. - PROTECTION STATUTAIRE ET ASSURANCE DE GROUPE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE 305

I. - LA PROTECTION STATUTAIRE

A. - Les conditions de mise en œuvre de la protection statutaire

- 1.- Pour quels faits peut-elle être accordée ?
- 2.- À qui peut-elle être accordée ?

B. - Les modalités de mise en œuvre de la protection statutaire

- 1.- L'assistance juridique
- 2.- L'indemnisation des préjudices
- 3.- Le soutien psychologique

II. - L'ASSURANCE GROUPE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

CHAPITRE 9. - L'ACTION SOCIALE ET LA PROTECTION SOCIALE 313

I. - LES INSTANCES ET PARTENAIRES DE L'ACTION SOCIALE

A. - Le conseil national d'action sociale (CNAS) et les conseils régionaux d'action social (CRAS)

B. - La fondation d'Aguesseau, partenaire de l'action sociale

C. - L'association sportive et culturelle du ministère de la Justice (ASCMJ)

II. - LES DISPOSITIFS D'ACTION SOCIALE

A. - Les aides et prêts sociaux

B. - Les dispositifs relatifs au logement

- 1.- L'accès au logement
- 2.- Les logements
- 3.- L'achat immobilier

C. - Les dispositifs relatifs à la petite enfance

- 1.- Les chèques emploi service universels (CESU) et chèques emploi service horaires atypiques (CESUHA)
- 2.- Les dispositifs de garde

D. - Les autres dispositifs

- 1.- Les vacances
- 2.- Le sport
- 3.- La restauration

III. - LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

A. - Les négociations menées par l'USM et la signature de l'accord du 25 juin 2024

B. - Les principales caractéristiques du nouveau dispositif

CHAPITRE 10. - DIALOGUE SOCIAL ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

323

I. - LES DROITS SYNDICAUX

A. - Le droit de se syndiquer dans la magistrature

- 1.- Les textes de droit interne
- 2.- Les textes internationaux

B. - Les droits ouverts aux syndiqués

- 1.- Les moyens matériels mis à disposition des organisations syndicales
- 2.- L'information des magistrats par les organisations syndicales
- 3.- Les réunions syndicales locales
- 4.- Les autorisations d'absence de plein droit et les autorisations spéciales d'absence
 - a - Les autorisations d'absence de droit*
 - b - Les autorisations spéciales d'absence*
- 5.- Le crédit de temps syndical

II. - LES INSTANCES DE CONCERTATION ET DU DIALOGUE SOCIAL

A. - La concertation dans les juridictions : le rôle des commissions et assemblées générales

- 1.- Les quatre commissions restreintes
- 2.- La commission plénière
- 3.- Les assemblées générales
 - a - Organisation et fonctionnement des assemblées*
 - b - Compétences des assemblées*
- 4.- Le comité de gestion

5.- Le conseil de juridiction et le projet de juridiction

a - Le conseil de juridiction

b - Le projet de juridiction

B. - Les autres instances

III. - LES INSTANCES DE CONCERTATION ET DE DIALOGUE SOCIAL DU CODE GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE : LES CONSEILS SOCIAUX D'ADMINISTRATION ET LA FORMATION SPÉCIALISÉE EN MATIÈRE DE SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

A. - Les conseils sociaux d'administration (CSA)

1.- Mise en place des conseils sociaux d'administration

2.- Attributions des conseils sociaux d'administration

a - Les consultations obligatoires

b - Débats et examen de questions générales

B. - La formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT)

1.- Composition et fonctionnement de la F3SCT

2.- Attributions

a - Les avis

b - Les informations données par l'administration

c - L'analyse et la prévention des risques professionnels

3.- Les moyens d'actions

a - Les visites

b - Les enquêtes

c - L'expert certifié

4.- Saisine de la F3SCT par les agents

a - Le registre santé, sécurité et conditions de travail et le registre danger grave et imminent

b - Le droit de retrait et la procédure d'alerte

c - La médecine de prévention

IV. - LES MOYENS D'ACTION OFFERTS AUX MAGISTRATS

A. - Le droit de grève

B. - La médecine de prévention

C. - Les moyens d'actions en lien avec la F3SCT

1.- Le droit d'alerte et de retrait

2.- Le registre de santé et de sécurité au travail

V. - LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL : DES AVANCEES OBTENUES GRACE À UN FORT ENGAGEMENT SYNDICAL

A. - L'USM, précurseur dans la lutte contre la souffrance au travail

B. - Le livre blanc « Souffrance au travail des magistrats. État des lieux, état d'alerte » et ses suites

- C. - Une équipe et un chargé de mission dédiés au sein de l'USM
- D. - Une présence accrue et expérimentée au sein des instances médicales
- E. - Intervention en soutien aux collègues auprès de leur chef de juridiction et de la DSJ
- F. - Intervention de l'USM en soutien aux collègues ayant saisi le juge administratif

CHAPITRE 11 - RETRAITES

363

I. - QUAND PARTIR À LA RETRAITE ?

- A. - L'âge de départ : principe et exceptions
- B. - La limite d'âge : principe et exceptions
- C. - Les différentes possibilités de prolongation de l'activité au-delà de la limite d'âge
 - 1.- Le maintien en fonction temporaire dans le dernier poste
 - 2.- Le maintien en activité en surnombre
 - 3.- La prolongation d'activité liée à une carrière incomplète
- D. - La retraite progressive

II. - COMMENT FORMER SA DEMANDE D'ADMISSION À LA RETRAITE ?

III. - APRÈS L'ADMISSION À LA RETRAITE

- A. - L'honorariat
- B. - Reprise d'une activité professionnelle
- C. - Les droits du conjoint, ex-conjoints et des enfants

INDEX

374